

Reprise des négociations de la section locale 100 d'Unifor et explication du processus de conciliation

La section locale 100 retourne à la table de négociation avec VIA Rail, en compagnie d'un(e) agent(e) de conciliation fédéral. Notre prochaine série de négociations avec l'entreprise devrait avoir lieu du 10 au 13 novembre.

Qu'est-ce que la conciliation?

Le processus de conciliation est une exigence concise et juridique du Code canadien du travail et prévoit une période de conciliation de 60 jours, suivie d'une période de réflexion de 21 jours. Après la période de réflexion, l'une ou l'autre des parties est tenue de donner un préavis de 72 heures de son intention de déclencher un lock-out ou une grève.

Notre souhait est toujours de parvenir à un règlement négocié sans différend, et l'établissement d'un délai qui coïncide avec le meilleur moment possible est un élément important du processus de négociation. Cette approche n'est pas différente de celle que nous avons adoptée lors des rondes de négociation précédentes.

Le jeudi 5 novembre, le ministre fédéral a nommé des agent(e)s de conciliation à la table de négociation d'Unifor. Le tableau ci-dessous présente le calendrier qui sera suivi tout au long du processus de conciliation, et ce, jusqu'à l'établissement d'une date limite.

Processus de négociation collective	Dates
Avis de négociation	3 septembre 2019
Avis de différend	28 octobre 2020
Décision ministérielle	5 novembre 2020
Conciliation	60 jours, à moins d'une prolongation par accord mutuel des parties
Fin de la conciliation	4 janvier 2021
Période de réflexion	21 jours
Acquisition du droit de grève ou de lock-out*	25 janvier 2021
Médiation	Aucune limite de temps

**Le droit de grève ne peut pas être exercé avant :*

- 1) qu'un vote de grève ait lieu;
- 2) qu'un préavis de 72 heures soit donné.

Pourquoi avoir recours à la conciliation?

Les négociations de la semaine prochaine, qui débiteront le compte à rebours de la période de conciliation, placent notre syndicat dans une position plus solide pour négocier les gains que les membres appuient dans le cadre de cette ronde de négociations, ce qui signifie faire avancer la lutte pour de meilleures pensions.

En allant de l'avant dans ce processus de conciliation, nous disposons des outils nécessaires en tant que syndicat pour accroître notre pouvoir à la table de négociation, fixer des dates fermes auprès de l'employeur, et rester fermes dans nos revendications. Nous avons besoin du soutien unanime des membres pour atteindre ces objectifs.

Comment les membres peuvent-ils aider à obtenir un meilleur contrat?

La première étape de votre soutien pour un contrat plus solide consiste à ajouter votre nom à la liste croissante de membres qui s'engagent à demeurer chez Unifor et à dire non au maraudage de la CSN. Engagez-vous dès aujourd'hui en demandant votre carte à l'adresse <https://join.unifor.org/fr>

Pour de plus amples renseignements ou participer à la campagne « Restez avec Unifor », communiquez avec nous en tout temps.

Simon Moreau, simonlocal100@hotmail.com 514-588-0338

Zoltan Czipfel, zoltanunifor100@gmail.com 604-226-5509

Patrick Murray, Patrick.murray@unifor.org 506-850-7996

André Hachey, Andre.Hachey@unifor.org 514-554-5941

En toute solidarité,

comité de négociation de la section locale 100

BS/ja:sepb343